



## Colloque labellisé COP21

Sous le Haut Patronage de  
Monsieur François HOLLANDE  
Président de la République

Colloque du jeudi 5 novembre 2015 de 10h à 17h

## « Filière forêt-bois et changement climatique : investir pour l'avenir »

## Conférence de presse du 27 octobre 2015

### DOSSIER de PRESSE





## **SOMMAIRE**

<b>1. La filière forêt-bois, le 1<sup>er</sup> contributeur de la COP21.....</b>	<b>2</b>
a. Une démarche de la filière en plusieurs rendez-vous .....	2
b. La contribution de la filière forêt-bois aujourd'hui : séquestrer et substituer 20 % des émissions nationales de carbone .....	2
c. D'ici 2030, la filière forêt-bois pourra compenser 40 % des émissions .....	3
<b>2. Une filière d'intérêt général .....</b>	<b>3</b>
a. La filière est en capacité de générer davantage de compétitivité en travaillant ses atouts sous forme d'actifs .....	3
b. Des enjeux économiques reconnus par les Pouvoirs publics .....	4
i. Les associations filière-institutions publiques : l'exemple de la région Centre avec l'association Cambium.....	4
ii. L'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME : l'exemple de Dynamic Bois .....	4
iii. Les fonds d'investissement lancés par BPI France : lancement du 2 <sup>ème</sup> fonds bois ....	5
iv. Les stratégies publiques de soutien à l'innovation : le Plan Industries du bois de la Nouvelle France industrielle .....	5
<b>3. Faire rencontrer le monde des investisseurs et la filière forêt-bois pour mettre en place de nouveaux mécanismes de financement.....</b>	<b>6</b>
a. Etat des lieux des mesures d'intérêt général déjà portées .....	6
b. A partir de la reconnaissance du rôle d'intérêt général de la forêt et du bois, développer une gamme de financements volontaires.....	6
i. Les marchés volontaires du carbone .....	6
ii. Les financements participatifs et l'épargne solidaire .....	7
c. Créer les conditions pour orienter les capitaux des assureurs-vie, premiers collecteurs d'épargne en France, vers des forêts à améliorer .....	7
d. Développer, pour les particuliers, les groupements forestiers d'investissement (GFI) ....	7
e. Imaginer de nouvelles formes de détention de la forêt .....	8
<b>4. Les chiffres clés du colloque du 5 novembre 2015 et le programme détaillé. ....</b>	<b>9</b>
a. Les chiffres clés du colloque du 5 novembre.....	9
b. Le programme détaillé.....	9
<b>5. Les organisateurs .....</b>	<b>11</b>
a. France Bois Forêt (FBF) .....	11
b. France Bois Industries Entreprises (FBIE).....	12
c. L'association des Sociétés et groupements fonciers et forestiers (ASFFOR) .....	12
<b>6. Le forum franco québécois .....</b>	<b>13</b>
<b>7. Le forum forêt .....</b>	<b>14</b>
<b>8. Contacts presse : agence FARGO RDN .....</b>	<b>15</b>



## 1. La filière forêt-bois, le 1<sup>er</sup> contributeur de la COP21

La filière forêt-bois contribue à l'adaptation et à l'atténuation des effets du changement climatique. Et, ceci, très naturellement depuis des siècles.

Pour le GIEC (Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat), « *sur le long terme, une stratégie de gestion durable des forêts visant à maintenir ou à augmenter le stock de carbone en forêt tout en approvisionnant la filière bois (grume, fibre et énergie) à un niveau de prélèvement durable, générera les bénéfices d'atténuation maximum* ».

### a. Une démarche de la filière en plusieurs rendez-vous

La filière forêt-bois propose plusieurs rendez-vous en novembre:

- du 2 au 4 novembre organisé par la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR) il en existe 11.000 en France : le FORUM FRANCO-QUEBECOIS qui ouvrira ses travaux pour la troisième année consécutive (*cf page 13*).
  - o Contribuer au développement des échanges de compétences entre les acteurs français et québécois de la filière ;
  - o Soutenir la reconnaissance des compétences mutuelles dans différents secteurs et favoriser la mobilité professionnelle ;
  - o Développer des échanges en termes de formation supérieure aux métiers du bois, de R&D ;
  - o Identifier de nouvelles opportunités de développement sur des marchés ciblés ;
  - o Identifier des perspectives de croissance économique pour la filière Bois &Forêt dans les secteurs de la transition énergétique.
- le 5 novembre le colloque pour montrer aux investisseurs privés que la forêt et le matériau bois sont des opportunités d'investissements
- Enfin le Forum Forêt de FRANSYLVIA (forestiers privés) va débuter le 13 novembre avec les analyses du réseau RMT AFORCE qui formulera des propositions sur les conséquences du changement climatique sur nos forêts (*cf page 14*).

Il y aura ensuite pendant 149 jours de nombreux prolongements de mobilisation en régions.

### b. La contribution de la filière forêt-bois aujourd'hui : séquestrer et substituer 20 % des émissions nationales de carbone

Aujourd'hui la filière forêt-bois compense 20 % des émissions de CO<sub>2</sub>.

Ces 20 % sont le résultat de la Séquestration du CO<sub>2</sub> par la forêt, du Stockage du Carbone dans les produits bois et de la Substitution, par le bois, de matériaux et énergies plus émetteurs de CO<sub>2</sub>. C'est cela l'effet d'atténuation du changement climatique par la filière forêt-bois.

Ces éléments sont d'ores et déjà présents dans les accords qui seront pris lors de la COP 21. Charge à chaque pays ensuite de les respecter ses engagements en terme de bilan carbone. Le poids très atténuateur de la filière forêt-bois dans ce bilan plaide en faveur d'une vigilance des pouvoirs publics pour un environnement favorable à l'investissement dans ce secteur, notamment de l'investissement privé.



### c. D'ici 2030, la filière forêt-bois pourra compenser 40 % des émissions

Une forêt non gérée séquestre 4 fois moins de CO<sub>2</sub> qu'une forêt gérée de façon dynamique.

Selon le GIEC, grâce à une sylviculture dynamique et au développement de l'utilisation du bois, comme des autres produits bio-sourcés dans les biens de consommation, il est estimé que la filière peut compenser jusqu'à 40 % des émissions de CO<sub>2</sub> en 2030.

La gestion durable dynamique des forêts implique :

- un renouvellement régulier de la forêt au travers de la régénération des essences
- l'adaptation des essences aux évolutions climatiques
- l'adaptation de la filière à la demande des marchés.

Cette gestion durable dynamique de la forêt vise à améliorer et renouveler 100 000 ha par an et représenterait une mobilisation supplémentaire de bois de 10 millions de m<sup>3</sup>/an d'ici 8 à 10 ans.

Il faut donc investir : la filière doit recueillir 150 millions d'euros de capitaux par an pour la reconstitution des espaces. Elle permettrait de créer 25 000 emplois d'ici 8 à 10 ans.

Plusieurs outils et leviers de financement existent : les fonds publics et les investissements privés. L'engagement de la filière dans la valorisation du capital écologique et économique des forêts, des industries et des entreprises passe par la levée de ces capitaux.

## 2. Une filière d'intérêt général

### a. La filière est en capacité de générer davantage de compétitivité en travaillant ses atouts sous forme d'actifs

Avec la stratégie nationale bas carbone et la réduction par 4 des émissions de GES à l'horizon 2050, la filière a parfaitement compris la nécessité de faire ressortir un avantage compétitif aux produits bois par rapport aux autres matériaux. Celle-ci passe par la prise en compte de la valeur environnementale et par la lutte contre le changement climatique.

En effet la filière a la particularité de **produire des services environnementaux non marchands** indispensables à l'équilibre atmosphérique, au maintien de la biodiversité, de la qualité de l'eau, ou encore des activités de loisir. Ces compensations sont principalement financées par les marchés qui transforment les 40 millions de m<sup>3</sup> de bois vendus. Plus les industries de transformation sont performantes avec du bois français, plus la gestion forestière sera dynamisée, la sylviculture active, et les services environnementaux confortés.

**La filière forêt-bois est dynamisée par une multiplicité d'actifs : ceux-ci sont d'ordre financier, d'ordre industriel, d'ordre économique et d'ordre écologique.** Cette vision d'actifs pluriels qui structurent la filière, est aujourd'hui reconnue par les pouvoirs publics qui en encouragent le développement. Les ministres de l'Agriculture et de l'Industrie mesurent bien l'importance de ces enjeux, et ont engagé plusieurs mécanismes pour préserver ces actifs et surtout les développer.





## b. Des enjeux économiques reconnus par les Pouvoirs publics

La filière forêt-bois est un pilier de l'économie bas carbone. En 2013, les ministres de l'Agriculture et de l'Industrie créent un comité stratégique Bois au Conseil National de l'Industrie. Pour la première fois, le Gouvernement français s'intéresse aux marchés des produits bois avec la volonté de développer la compétitivité des entreprises françaises, l'emploi et la valorisation de la ressource naturelle.

La filière forêt-bois travaille donc à une unité et une communauté d'intérêts économiques : il faut aujourd'hui non plus seulement parler de filière bois, mais aussi de stratégie commune pour la filière au sein de ce contrat de filière. Ceci implique des besoins en investissements nouveaux qui viennent dynamiser les business models en vigueur et moderniser la filière par l'économie.

**Ces investissements se concrétisent par des partenariats entre acteurs privés et acteurs publics, par des dispositifs à l'ingénierie économique innovante et des initiatives qui méritent toute notre attention, notamment en régions.**

### i. Les associations filière-institutions publiques : l'exemple de la région Centre avec l'association Cambium

En région Centre la filière forêt-bois est un acteur majeur de l'économie locale sur des marchés différents. Afin de capitaliser cet avantage compétitif, l'association Cambium a été créée en partenariat avec le Conseil Régional du Centre Val de Loire et Arbocentre avec l'appui de la filière.

Cambium facilite le financement pour favoriser la création, la reprise ou le développement d'entreprises œuvrant dans tous les secteurs de la filière, en donnant un avis sur les projets aux financeurs (banquiers, Régions, Etat...). Pour crédibiliser cet avis Cambium peut s'engager financièrement avec 2 outils :

- un fonds de garantie de prêts bancaires,
- des prêts d'honneur à hauteur de 200. 000 euros.

La filière s'engage à hauteur de 33 % au sein de Cambium à hauteur de 350 k€, au côté du Conseil Régional Centre Val de Loire et de la SIAGI. La CODIFAB a aussi apporté son soutien, afin que cette initiative régionale soit démultipliée dans les autres régions françaises.

Objectif de Cambium : constituer un fonds de garantie de 1 050 000 € pour garantir de 12 à 20 millions d'euros de prêts d'ici fin 2018. Il s'agit via Cambium Innovation de favoriser l'investissement, l'innovation et l'utilisation du bois local de la filière forêt bois de la région Centre.

### ii. L'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME : l'exemple de Dynamic Bois

L'économie de la filière se concrétise également dans des partenariats avec des agences comme l'ADEME, par le biais de l'appel à manifestation d'intérêt « Dynamic Bois ».

Les projets collaboratifs concernés doivent comprendre trois critères que sont : l'animation entre les acteurs de la filière, les investissements matériels et immatériels et l'amélioration des peuplements pour une meilleure préparation au changement climatique.

Objectif de Dynamic Bois : accroître la plantation et la mobilisation de la ressource en bois dans le cadre du développement des énergies renouvelables à hauteur de 23 % de la consommation totale d'ici à 2020.

Cette initiative lancée le 17 mars 2015 est dotée de 30 millions d'euros et issue du fonds chaleur.



### iii. Les fonds d'investissement lancés par BPI France : lancement du 2<sup>ème</sup> fonds bois

Ces initiatives sont aussi accompagnées par une effervescence en matière d'investissements innovants. C'est l'action de BPI France qui lance un 2<sup>ème</sup> fonds d'investissement dans la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> transformation du bois avec la possibilité d'investir dans le secteur du meuble, et la possibilité de faire des opérations de transmission (donc du rachat de titres).

Le fonds a une taille à ce jour de 27 M€ (25 M€ Bpifrance, 1 M€ Unifa, 1 M€ Codifab) et a réalisé son 1er investissement en septembre. Ses tickets d'intervention vont de 1 M€ à 5 M€.

Objectif du fonds Bois 2 : contribuer au développement et à l'innovation des entreprises du secteur et à leur regroupement, afin de faire émerger un tissu de PME et ETI de taille suffisante, pour structurer la filière et répondre à la demande en produits bois.

### iv. Les stratégies publiques de soutien à l'innovation : le Plan Industries du bois de la Nouvelle France industrielle

Parmi les 34 plans de la Nouvelle France Industrielle lancés par le président de la République à l'automne 2013 figure le plan «Industries du bois».

Ce Plan porté par l'association ADIVBOIS repose sur le concept d'immeubles de grande hauteur en bois, mais aussi sur l'amélioration de la qualité de vie intérieure par des agencements et des aménagements en bois. Il ambitionne de donner de nouveaux relais de croissance aux acteurs de la filière afin de corriger le déséquilibre de la balance commerciale, en réimplantant sur le territoire national les activités de transformation et en accélérant l'industrialisation de l'offre. Aujourd'hui ADIVBOIS c'est 5,8 millions d'Euros investis par l'Etat et 2,5 millions par la filière.

Objectif d'ADIVBOIS : tout d'abord à lever les divers freins techniques, réglementaires et culturels, en qualifiant le produit « immeuble de grande hauteur en bois » dans une démarche pilote. Ensuite décliner la démarche en région et susciter des projets industriels locaux qui décideraient d'en suivre la logique.

**Cette politique environnementale est une garantie pour notre avenir à tous. Cet avenir passe non seulement par un travail entre l'amont et l'aval de la filière, mais aussi par des investissements et de leviers de financements privés.**





### **3. Faire rencontrer le monde des investisseurs et la filière forêt-bois pour mettre en place de nouveaux mécanismes de financement**

La filière forêt-bois met en place une démarche novatrice : elle associe l'ensemble des acteurs de l'amont à l'aval qui représente 60 milliards d'euros de CA et le monde des investisseurs pour trouver ensemble des solutions) et ainsi identifier de nouveaux leviers de financements.

En plus de la nécessaire dotation budgétaire qui doit revenir au Fonds stratégique de la forêt et du bois pour assurer son avenir et son efficacité, plusieurs pistes de financement (non exhaustif) sont identifiées.

#### **a. Etat des lieux des mesures d'intérêt général déjà portées**

En 2011 un 1<sup>er</sup> colloque « La forêt : Investisseurs et développement durable », avait permis d'identifier des mécanismes de financement, qui ont pour partie aboutis. Outre des mesures d'intérêt général demandées comme les travaux portant sur l'adaptation des forêts au changement climatique, différents mécanismes ont vu le jour :

- la création du Compte d'investissement forestier et d'assurance (CIFA) en 2013 et la reconduction jusqu'en 2017 du dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement forestier (DEFI forêt), démarches conduites en partenariat avec la Fédération forestiers privés de France et le Syndicat des sylviculteurs du sud-ouest,
- l'intégration du groupement forestier destiné à des investisseurs dans le nouveau cadre juridique de la gestion d'actifs issu de la transposition en 2013 d'une directive européenne. Il répond désormais aux mêmes critères de gestion que les autres fonds d'investissement alternatifs,
- l'amélioration de la transparence de l'investissement forestier avec la création en 2014 de *l'Indicateur du prix des bois sur pied* en collaboration avec France Bois Forêt, la Société Forestière de la Caisse des Dépôts, Experts Forestiers de France - l'actualisation des règles d'évaluation des biens forestiers - édition en 2015 du *Guide méthodologique de l'expertise en évaluation forestière* par Experts Forestiers de France,
- la création du Groupement forestier d'investissement (GFI) en 2014 qui permettra l'offre au public et sera un support d'épargne pour la forêt identique à ce que sont les SCPI pour l'immobilier.

#### **b. A partir de la reconnaissance du rôle d'intérêt général de la forêt et du bois, développer une gamme de financements volontaires**

##### **i. Les marchés volontaires du carbone**

Aujourd'hui les marchés réglementés ne sont pas opérationnels pour la forêt française : jusqu'à 2020 les crédits forestiers ne sont pas éligibles au système européen des échanges de quotas. La méthodologie des projets domestiques n'est pas validée et les marchés volontaires sont empêchés avec notamment le double compte et l'absence de label de certification adapté.

Seuls existent à ce jour des projets de mécénats environnementaux avec des financements privés : 500 000 € ont déjà fait l'objet d'investissements sur 400 hectares. S'ils ont un impact dans les territoires, leurs effets sont limités. Toutefois 4 grands projets régionaux (Aquitaine, Massif Central, Normandie et Rhône-Alpes) sont en cours de développement et devraient représenter dans les cinq ans plusieurs milliers d'hectares de reboisement.



Ces projets sont basés sur un triple financement : fonds européens pour l'ingénierie de la mise en place, puis crédits régionaux et dons privés. Il faudra être attentif à leur développement.

Afin de renforcer les leviers de financements au travers des marchés du carbone, la filière souhaite créer un label national de certification adapté aux caractéristiques et à l'économie de la forêt française : tout d'abord permettre de certifier en France un projet, d'apporter au financeur (particuliers et entreprises) des garanties sur la compensation carbone réalisée ou les gains plus généraux en matière d'atténuation du changement climatique ; ensuite créer en 2016 le fonds de compensation de la filière forêt-bois française qui se positionnerait comme le principal offreur de projets forestiers de compensation carbone.

## **ii. Les financements participatifs et l'épargne solidaire**

La proposition vise à constituer le fonds associatif de la filière forêt-bois française en vue de financer la transformation des peuplements qui ne seront pas adaptés au climat de demain. Ce fonds serait doté de capitaux venant soit des financements participatifs - crowdfunding et notamment son volet don - soit de l'épargne solidaire - et son volet épargne de partage.

Cette proposition repose sur le rôle d'intérêt général reconnu à la forêt par la loi d'avenir et l'image dont elle bénéficie dans la société.

### **c. Créer les conditions pour orienter les capitaux des assureurs-vie, premiers collecteurs d'épargne en France, vers des forêts à améliorer**

Compte tenu de la durée des investissements souvent réalisés par les assureurs-vie et des performances de la forêt (comparées aux obligations), la filière souhaite qu'une allocation des fonds généraux soit consacrée à de la reconstitution de forêt. Les assureurs y seraient incités via une initiative de place avec la fédération française des sociétés d'assurance à l'image de ce qui a été fait sur trois ans pour le financement des entreprises en croissance.

Ces capitaux destinés à de l'intensification de la gestion forestière devrait alors bénéficier de la fiscalité dont bénéficient les particuliers en forêt dès lors qu'ils sont soumis aux mêmes règles de gestion durable : notamment crédit d'impôt pour travaux issu du dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement en forêt (DEFI Forêt), compte d'affectation pour aléas (par analogie avec le compte d'investissement forestier et d'assurance - CIFA), régime de plus-value.

### **d. Développer, pour les particuliers, les groupements forestiers d'investissement (GFI)**

Le GFI est une avancée qui fait de la forêt une classe d'actifs comme les autres et conduit à sa gestion organisée et dynamique, dans le respect des obligations de gestion durable : seule une gestion active permet de répondre aux attentes des investisseurs qui souhaitent dégager des revenus de leur placement et valoriser leur capital.

La collecte, à l'instar de ce que font actuellement les sociétés de gestion dédiées à la forêt (entre cinq et dix en France) est d'environ 50 à 60 millions d'euros sur le marché primaire et 20 millions d'euros sur le marché secondaire.

Toutefois et pour être pleinement opérationnel, des compléments législatifs et réglementaires devront être apportés aux dispositions existantes. Elles sont attendues et ces démarches se font en étroite relation avec l'AMF (Autorité des marchés financiers) et devraient aboutir en 2016.



## e. Imaginer de nouvelles formes de détention de la forêt

Deux alternatives existent.

Tout d'abord la Banque européenne d'investissement (BEI) soutient, sous forme de prêts ou d'apports en fonds propres, les pays de l'UE à travers des zones géographiques ou des activités sectorielles ciblées. Les financements liés à la modernisation d'une filière sont envisageables d'autant que la durée et les taux de prêt sont compatibles avec l'économie de la forêt.

Il pourrait alors être envisagé de constituer un fonds d'acquisition de massifs à reboiser ou à reconstituer financé à parts égales entre des apports (particuliers, institutionnels caisse de retraite ou établissement financier) et des prêts (BEI). Après acquisition des forêts, puis reboisement des parcelles à transformer, le fonds procèderait à la vente des actifs à l'échéance du prêt.

Ensuite, et sous la réserve évidente d'approfondir cette piste avec les organisations professionnelles de la forêt, il faudra étudier la mise à disposition de foncier forestier par démembrement de propriété. En effet et par analogie, le bail rural a permis à des détenteurs de foncier agricole de conserver leur bien, d'en percevoir une rémunération, tout en le mettant à disposition d'un exploitant chargé alors d'en assurer la pérennité.

En matière forestière, il existe des détenteurs de forêt soucieux de l'améliorer puis de la transmettre tout en percevant un revenu régulier et sécurisé fixé à l'avance. En parallèle des opérateurs s'intéresseraient à cette formule sans avoir à financer le foncier forestier : soit des professionnels, dont le métier est de gérer des forêts, soit des investisseurs recherchant sur le long terme des flux adossés à la performance économique de la seule activité forestière.

Plusieurs sujets devront être examinés et notamment : l'établissement d'un contrat fixant les droits et obligations de l'opérateur, la durée du contrat de mise à disposition de la forêt et la reprise du bien par le détenteur de la forêt ou ses successeurs, le suivi et le contrôle des obligations prises par l'opérateur, le montant du loyer, la constitution d'un portefeuille de forêts pour les investisseurs, l'encadrement fiscal et comptable tant pour l'opérateur que pour celui qui mettra sa forêt à disposition, etc.





## 4. Les chiffres clés du colloque du 5 novembre 2015 et le programme détaillé

### a. Les chiffres clés du colloque du 5 novembre :

- Un évènement placé sous le **Haut Patronage du président de la République et labellisé COP21**
- **700 inscrits**
- Une mobilisation sans précédent de la filière forêt-bois et des investisseurs
- La présence confirmée de **4 ministres** : **Emmanuel Macron** ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, **Ségolène Royal**, ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, **Sylvia Pinel**, ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité et de **Stéphane Le Foll**, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, porte-parole du Gouvernement.

### b. Le programme détaillé

Matinée - 10h / 13h15

- **Ouverture de la manifestation** - Jean-Paul DELEVOYE (Président du CESE) - Pierre ACHARD (Président de l'ASFFOR)

• **Bilan** depuis le colloque de 2011 « La forêt : investisseurs et développement durable »  
Les avancées pour les investisseurs et l'évolution du contexte général,  
*Jean-Yves Henry (Secrétaire permanent de l'ASFFOR)*

- **Intervention de Ségolène ROYAL, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.**

#### • **La forêt et le bois, le changement climatique, les engagements de la France :**

Les impacts du changement climatique sur la forêt, la nécessité de s'adapter, le rôle d'atténuation de la forêt et du bois : aujourd'hui un double défi,

*Jean-Luc PEYRON (Directeur du GIP ECOFOR)*

Les engagements de la France aux plans national et international,

*Sylvie ALEXANDRE (Déléguée interministérielle à la forêt et au bois auprès des ministres de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, et du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité)*

- **Intervention de Sylvie PINEL, ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité**

#### • **Table ronde « De la forêt au bois, une chaîne de valeur et des destins liés » :**

Animateur : *Corinne LEPAGE (Ancienne ministre de l'écologie et ancienne députée européenne)*

La stratégie de l'Union Européenne pour la forêt et le bois,

*Mauro POINELLI (chef d'unité « Environnement, forêt et changement climatique » de la DG Agri de la Commission de l'UE)*

La filière forêt-bois, l'organisation des marchés et leur économie, les voies d'avenir et les enjeux,

*Georges-Henri FLORENTIN (Directeur général du FCBA)*

Le point de vue de la société civile,

*Hervé LE BOULER (Responsable du réseau Forêt de FNE)*

Un exemple étranger d'intégration, d'innovation et de performance économique,

*Thomas NAEHER (Directeur général de S-win)*

#### • **Conclusion** par deux grands témoins, acteurs des marchés de demain :

L'illustration du potentiel d'avenir et des performances économiques de deux productions emblématiques de la filière : les sciages feuillus de hêtre, les immeubles grande hauteur en bois,



Alain LEFEBVRE (Président du Conseil de surveillance du groupe LEFEBVRE, lauréat 2015 du Trophée Jean-Paul LANLY de l'Académie d'agriculture de France<sup>1</sup>), Franck MATHIS (PDG de Mathis S.A)

- Clôture des débats de la matinée par Stéphane LE FOLL, ministre de l'agriculture, l'agroalimentaire et de la forêt.

Cocktail déjeunatoire - 13h15 / 14h30

Après-midi - 14h30 / 17h

- Les investisseurs de long terme, le cadre législatif et réglementaire :

Les investisseurs de long terme, leurs approches et leurs attentes, les critères d'allocation d'actifs, Thibault de SAINT PRIEST (Secrétaire général du Centre des professions financières et directeur général d'ACOFI)

Le cadre législatif et réglementaire pour la collecte et la gestion de l'épargne, ses évolutions, Xavier PARAIN (Directeur de la gestion d'actifs à l'AMF)

- Table ronde « Forêt-bois et changement climatique : les besoins et financements nouveaux »

Les financements et leurs effets de levier, les acteurs existants : le groupement forestier d'investissement, les prises de participation en capital, les appels à projets, les financements participatifs, les engagements d'une banque française sur la filière forêt-bois et son approche, Les sources nouvelles de financement pour l'intensification de la gestion forestière et le développement des industries de transformation du bois, les marchés volontaires du carbone,

Pascal MAYER (Directeur de la gestion technique et patrimoniale, Société Forestière de la Caisse des Dépôts), Vanessa GIRAUD (Directrice d'investissements fonds bois, BPI France), Rémi CHABRILLAT (Directeur productions et énergies durables, ADEME), Eric TOPPAN (Secrétaire général, FORINVEST), Jacques DUCERF (Président du Crédit agricole Centre-est et PDG du groupe DUCERF), Jean-Yves HENRY (Secrétaire permanent de l'ASFFOR)

- Conclusion des Présidents Pierre ACHARD (ASFFOR), Cyril LE PICARD (FBF), Luc CHARMASSEON (FBIE)

- Clôture des débats de l'après-midi par Emmanuel MACRON, ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique.

Fin du colloque - 17h

Animation du colloque Jean-Charles CATTEAU.



1 Trophée pour la valorisation du bois français destiné à distinguer une entreprise ou un organisme implanté en France et œuvrant dans le secteur de la filière bois, utilisant et accroissant la consommation de bois français, selon des méthodes et procédés innovants.



## 5. Les organisateurs

### a. France Bois Forêt (FBF)

L'Interprofession nationale filière Forêt- Bois a été créée le 8 décembre 2004 sous l'égide du ministère de l'Agriculture en charge des Forêts. Depuis, France Bois Forêt aux côtés des professionnels de la filière cofinance grâce la Contribution Volontaire Obligatoire (dite « CVO ») des actions collectives de promotion, de progrès techniques, d'éducation à l'Environnement, de mise à disposition de données statistiques, de recherche et développement, encourage l'innovation et l'export de produits transformés.



Aujourd'hui 15 organisations professionnelles représentatives composent l'interprofession nationale. Nous regroupons les propriétaires et gestionnaires forestiers publics et privés, les experts forestiers de France, les entrepreneurs de travaux forestiers, les pépiniéristes, grainiers et reboiseurs, les professionnels de la première transformation du bois : récolte, scierie, rabotage, parquet massif et l'emballage en bois caisses palettes et emballages légers.



Les cinq membres associés sont : France Bois Régions (FBR) qui regroupe les 22 interprofessions régionales, le Centre Nationale de la Propriété Forestière (CNPF), l'Association des Sociétés et Groupements Fonciers et Forestiers (ASFFOR), le Comité Interprofessionnel du Bois Energie (CIBE) et l'Institut technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA) qui a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration du rendement et à la garantie de la qualité dans l'industrie.

**Président :** Cyril LE PICARD

Avec la participation en tant qu'expert qualifié de la Société Forestière (Caisse Des Consignations CDC) pour l'Observatoire économique ces compétences nouvelles viennent renforcer l'Interprofession nationale pour une meilleure connaissance de la filière et des marchés.

Chaque trimestre et chaque année en juin, FBF publie un rapport complet des données statistiques recueillies auprès de ses membres, il constitue le reflet d'une économie irremplaçable de la filière forêt-bois.

Aux côtés des cinq Administrations concernées : INSEE, ADEME, DGCIS, ...et du Codifab, FBF collabore activement à la Veille Economique Mutualisée qui verra le jour en 2016.

France Bois Forêt est le reflet d'une filière « responsable », qui gère durablement sa forêt, sa matière première tout en relevant les défis d'aujourd'hui et de demain.

Elle soutient le label de certification d'une gestion forestière durable : PEFC.





## b. France Bois Industries Entreprises (FBIE)

France Bois Industries Entreprises (FBIE), interprofessionnelle nationale de l'aval créée en février 2011, rassemble les entités représentatives au niveau national des secteurs utilisateurs du bois et de ses dérivés, de la scierie, de la pâte à papier, des industries et de la construction bois, de l'ameublement, des panneaux, qui s'engagent dans une démarche concertée de développement de l'utilisation du bois et de valorisation de la ressource.

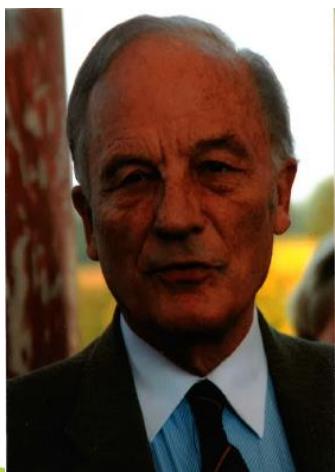
FBIE travaille sur les préoccupations communes de l'aval de la filière, industries et entreprises du bois, et agit sur les différentes politiques publiques qui ont un impact sur l'ensemble de la filière. L'objectif de FBIE aujourd'hui est de développer la compétitivité du secteur forêt-bois par les marchés.



Les organisations professionnelles membres de FBIE sont l'UIB - Union des Industries du Bois, la FIBC Fédération des Industries Bois Construction, l'UIPP - Union des Industries de Panneaux de Process, l'UFC -Union des Fabricants de Contreplaqué, la FFPPC - Fédération Française des Producteurs de Pâtes de Cellulose, l'UNIFA - Union Nationale des Industries Françaises de l'Ameublement, la FFB-CMP - Fédération Française du Bâtiment Charpente Menuiserie Parquet, la CAPEB-UNA-CMA - Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises - Union Nationale Artisanale - Charpente Menuiserie Agencement, la FNB -Fédération Nationale du Bois, LCB - Le Commerce du Bois, FBR - France Bois Régions. Les membres associés à FBIE sont France Bois Région, FCBA Institut Technologique.

**Président :** Luc CHARMASSON

## c. L'association des Sociétés et groupements fonciers et forestiers (ASFFOR)



ASSOCIATION DES SOCIÉTÉS ET GROUPEMENTS FONCIERS ET FORESTIERS

L'ASFFOR est une organisation professionnelle créée en 1983, à l'initiative des principaux établissements financiers français. L'ASFFOR réunit les sociétés et groupements, à vocations agricole ou forestière, constitués par les banques, établissements financiers, compagnies d'assurance et sociétés de gestion soit pour leur compte propre soit pour celui de leurs clients, particuliers ou investisseurs institutionnels. L'ASFFOR assure ainsi la promotion du placement foncier agricole ou forestier, sous forme collective et défend les intérêts de ses membres auprès des pouvoirs publics. C'est aussi un lieu d'échanges et d'information sur le foncier non bâti et les préoccupations spécifiques des investisseurs.

**Président :** Pierre ACHARD



## 6. Le forum franco québécois

**Sous le Haut Patronage de  
Monsieur François HOLLANDE  
Président de la République**



### *Les Rencontres Bois-Forêt-Climat de la Francophonie*

**Le 3ème Forum franco-québécois Bois&Forêt aura lieu à Paris du 2 au 4 novembre 2015 sous le haut patronage du Président de la République et dans la dynamique de la COP 21**, en présence de Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt de la France, de Laurent Lessard, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec et de Richard Savard, sous-ministre en charge de la Forêt.

Issue d'un long partenariat entre la **Fédération nationale des Communes forestières et le Québec**, l'édition 2015 s'ouvrira par "les **Rencontres Bois-Forêt-Climat de la Francophonie**". Des pays d'Afrique, d'Europe et d'Amérique du Nord apporteront un regard croisé sur la gestion durable de la forêt au service des populations locales.

**Des conférences, ateliers, débats et des visites en régions rassembleront les acteurs des filières forêt-bois sur le rôle de la forêt et du bois dans le changement climatique :**

- **Les grands massifs forestiers du monde** face aux changements climatiques
- **La forêt en solution climat** : la forêt urbaine, l'action publique face au changement climatique, la recherche universitaire, l'optimisation de la biomasse
- **Le bois en solution climat** : la chimie du bois, le bois construction, la communication internationale sur le matériau bois, un parcours bois dans Paris
- **Le monde de l'entreprise** : rencontre de pôles de compétitivité français et des créneaux d'excellence québécois.

Les préconisations et les recommandations issues des travaux du Forum seront transmises à la COP 21.

Un des objectifs est l'émergence de partenariats entre élus et scientifiques et au-delà la création d'une plateforme web internationale, **passerelle active et connectée pour agir**, du monde de la recherche aux décideurs publics, en faveur de la lutte contre le changement climatique.

**Plus d'informations sur [www.forumboisforet2015.com](http://www.forumboisforet2015.com)**





## 7. Le forum forêt

Le Forum Forêt est la mobilisation des acteurs de la filière forêt-bois, des institutions et des entreprises partenaires, pour expliquer, montrer et valoriser les solutions que la filière met en œuvre pour agir efficacement contre le réchauffement climatique.

Il réunit l'ensemble des acteurs qui contribuent à ce que la forêt et le bois trouvent la place qu'ils méritent au sein des processus débattus dans les réflexions conduites face au changement climatique.

149 jours ponctués d'événements, de communication et d'actions pour donner la parole et la visibilité nécessaire à tous les acteurs engagés dans cette cause.



Le Forum Forêt propose un calendrier sur 8 mois, de septembre 2015 à avril 2016. Le calendrier valorise les actions conduites en forêt et dans la filière bois cherchant à lutter contre le changement climatique, et il prévoit des rencontres illustrant ces démarches avec :

- les professionnels de terrain
- les scientifiques
- les élus et les décideurs politiques
- les acteurs économiques

Ce projet de mobilisation s'articule autour de 3 temps forts :

- Une cérémonie de lancement officielle du « Forum Forêt » au cours de laquelle seront exposées les recherches réalisées et leurs mises en pratique sur le terrain permettant de mieux connaître, comprendre et anticiper les impacts du changement climatique sur les forêts. Elle est organisée par le Réseau RMT Aforce, le **13 novembre 2015** sur le thème : « Les forestiers se mobilisent et agissent face au changement climatique ». A l'occasion de cet évènement, en présence de Monsieur le ministre Stéphane Le Foll, la Fondation Fransylva sera créée. Elle aura comme objectifs la pérennisation des engagements et investissements permettant la réalisation de l'ensemble de ces actions.
- La présence du Forum Forêt sur un stand au sein du village de la société civile, au Bourget du **30 novembre au 11 décembre**. Pleinement mobilisés pour le climat, le Forum Forêt s'engage à sensibiliser la société civile sur le thème : « La place de la forêt et du bois dans les engagements internationaux ».
- La restitution finale des solutions identifiées lors de cette mobilisation **les 15 & 16 avril 2016**. Au cours de ces deux jours, le Forum forêt proposera au monde économique, aux décideurs politiques, aux représentants de la filière bois, à ses partenaires, et à la société civile de venir s'exprimer et échanger sur le rôle de la forêt et du bois dans la lutte contre le changement climatique. Au sein d'ateliers et de tables rondes seront abordées les différentes thématiques : anticiper le changement climatique en forêt, adapter nos arbres en forêt, produire plus et mieux en forêt, élargir les usages du bois.

Une forte mobilisation sur 149 jours d'actions en continu où nous apporterons chaque mois les messages de la filière destinés au grand public, abordant les thèmes importants dans ce domaine. Par exemple, le mois de novembre sera consacré à la gestion des forêts face au changement climatique. PEFC, partenaire du Forum Forêt, prendra la parole le 13 novembre lors d'une conférence de presse pour montrer l'importance de la démarche de certification de la gestion durable pour pérenniser le rôle que joue la forêt.

Plus d'informations sur [www.forumforet.com](http://www.forumforet.com)





## 8. Contacts presse : agence FARGO RDN



### Fadéla BENABADJI

Téléphone: 01 44 82 66 70  
Mobile : 06 11 34 22 39  
fbenabadji@agencefargordn.com

### Anne-Sophie LE MENN

Téléphone: 01 44 82 66 79  
Mobile : 06 09 49 09 78  
alemenn@agencefargordn.com

91 rue Réaumur - 75002 Paris

-----  
FARGO Ressources de la nature est une agence de communication spécialisée dans les relations presse et les stratégies de contenu: [les relations médias](#), [l'édition](#), [le web et l'e-influence](#).  
[www.agencefargordn.com](http://www.agencefargordn.com) | @AgenceFargoRdn | <http://fargordn.tumblr.com/>

